20 oct. 1832

Circulaire à MM. les membres de la Société ecclésiastique.

MONSIEUR,

EN 1812, le Bureau ordinaire de la Société ecclésiastique n'ayant pu avoir lieu, faute de *quorum*, les affaires majeures furent traitées par lettres entre le Président et les Procureurs ; et ces lettres furent conservées et présentées au Bureau de 1813, comme pièces justificatives. Les Procureurs furent ensuite chargés, par le Président, de donner avis du résultat de leurs réponses aux membres de leurs arrondissemens.

La maladie régnante ayant amené, cette année, les mêmes circonstances, en empêchant les Procureurs de se transporter au lieu désigné, en nombre suffisant pour procéder régulièrement en Bureau, j'ai adopté le mode d'opérer autorisé par nos règles et par le précédent ci-dessus mentionné. J'ai consulté les Procureurs sur les affaires urgentes de la Société, et sur ses bonnes œuvres ordinaires : leurs réponses sur les unes et les autres ont été presqu'unanimes, et satisferont, je présume, tous les membres.

Ce serait par eux que vous devriez être informés de nos procédés ; mais, comme, depuis plusieurs années, on a volontairement perdu de vue la distribution des arrondissemens, sans pourvoir à une autre méthode de correspondre, je me charge, avec plaisir, pour la satisfaction de tous les associés, de leur adresser cette circulaire, qui les mettra au fait des opérations de notre Bureau dispersé, et des affaires de la Société pour l'année courante.

Sur ma demande, les Procureurs ont unanimement accordé les pensions suivantes :

A Mr. Laur. Aubry, une pension de £ 60 " — "
A Mr. Daulé, une do. de £ 60 " — "
A Mr. Joyer, une do. de £ 50 " — "

Mais, Mr. Laurent Aubry étant devenu depuis Curé de St-Roch de l'Achigan, nos règles annulent sa pension.

D'après les comptes du Trésorier, qui sont comme suit :

Recette de l'année	£ 527 " 1 " 9
Argent en caisse	£ 888 " 1 " 1
Somme totale	£1215 " 2 " 10
Dépense de l'année	£ 476 " 10 " 7
Reste en caisse	£ 738 " 12 " 3

il résulte que le Bureau peut disposer, en bonnes œuvres, de la somme de £246 " 4 " 1, étant le tiers de l'argent en caisse.

J'ai donc proposé de donner,

1o.	£ 25 " — "	à Mr. Coyteux, prêtre infirme,
2o.	£ 50 " — "	au Missionnaire de Drummondville,
3o.	£ 10 " — "	aux Chapelles de do.
4o.	£ 40 " — "	au Missionnaire des townships de Montréal,
5o.	£ 15 " — "	au Missionnaire de Percé,
6o.	£ 50 " — "	aux Missionnaires et aux chapelles de Fossambault, de Valcartier et du Lac de Beauport,
7o.	£ 56 " 4 " 1	pour la bâtisse du nouveau Séminaire de Nicolet.
	£246 " 4 " 1	

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité, excepté les 6e. et 7e., sur lesquelles deux Procureurs ont fait quelques remarques. Mais la grande majorité a emporté la question : aussi les objets sur lesquels ces Messieurs différaient, n'étaient pas entrés dans mes propositions.

Enfin, il résulte encore des réponses des Procureurs à mes consultations, que MM. William McHarron et Joseph Martinien Couture, missionnaires ; Louis Proulx, Directeur du Collége de Ste-Anne ; Louis Jacques Casault et Pierre Huot, Vicaires, sont admis comme membres de la Société.

Je suis, bien parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble et obt. serviteur

...ée le 20
1832

(*Signé*) ✠ **BERN. CL.** Evêque de Québec.
Président.

(*Pour vraie copie.*) Cooke Ptre